

**DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES
COMMUNE D'AGOS -VIDALOS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
24 mars 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix neuf mars deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc

.Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

M^{me} MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoints -

M^{me} LANCIEN Catherine - Messieurs MAYSTRE Yves - SASSUS Lucien - ASELMEYER Yves - VERGE Didier - SOUTRIC Pierre

Absent excusée : M^{me} GALCERA Valérie donne pouvoir à M. VERGE Didier

Secrétaire de séance : Madame MOURET Simone

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité

2015/13 - Heures supplémentaires

VU le Code Général des Collectivités,

VU le statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures supplémentaires pour l'ensemble des agents titulaires et non titulaires de la collectivité doit être prise.

CONSIDERANT que le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services,

CONSIDERANT que les heures supplémentaires sont rémunérées selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002

CONSIDERANT que la rémunération des dites heures est subordonnée à la mise en œuvre par la hiérarchie de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le paiement des heures supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel titulaire et non titulaire de la collectivité, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois pour l'ensemble des agents dont le grade de rémunération autorise le versement d'heures supplémentaires

2015/14 -Modification du tableau des effectifs - Suppression d'emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement après avis du comité technique paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi à temps complet, d'agent de maîtrise principal, en raison de la nomination au titre de la promotion interne de l'agent au grade de Technicien Territorial.

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi à temps complet, de technicien territorial, en raison du départ à la retraite de l'agent

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression des deux emplois permanents énoncés à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 26 mars 2015 :

Emplois :

Agent de Maîtrise : ancien effectif : 1, nouvel effectif : 0

Technicien territorial : ancien effectif : 1, nouvel effectif : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- **d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée**

2015-15- compte administratif 2014

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame MOURET Simone, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur ABBADIE Jean-Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés :	50 904,94			90 095,18	50 904,94	90 095,18
Opérations de l'exercice :	311 854,51	320 215,38	468 316,14	530 096,17	780 170,65	850 311,55
TOTAUX :	362 759,45	320 215,38	468 316,14	620 191,35	831 075,59	940 406,73
Résultats de clôture :	42 544,07			151 875,21		109 331,14
Restes à réaliser :	1 623,52				1 623,52	
TOTAUX CUMULES	44 167,59			151 875,21	1 623,52	109 331,14
RESULTATS DEFINITIFS	44 167,59			151 875,21		107 707,62
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX & ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés :		53 536,44				53 536,44
Opérations de l'exercice :	17 849,43	37 033,81	81 912,73	83 773,50	99 762,16	120 807,31
TOTAUX :	17 849,43	90 570,25	81 912,73	83 773,50	99 762,16	174 343,75
Résultats de clôture :		72 720,82		1 860,77		74 581,59
Restes à réaliser :						
TOTAUX CUMULES		72 720,82		1 860,77		74 581,59
RESULTATS DEFINITIFS		72 720,82		1 860,77		74 581,59

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ANNEXE : LOTISSEMENT DE POUME						
Résultats reportés :	132 885,45				132 885,45	
Opérations de l'exercice :	6 828,74		9 301,64	9 301,64	16 130,38	9 301,64
TOTAUX :	139 714,19		9 301,64	9 301,64	149 015,83	9 301,64
Résultats de clôture :	139 714,19				139 714,19	
Restes à réaliser :						
TOTAUX CUMULES	139 714,19				139 714,19	
RESULTATS DEFINITIFS	139 714,19				139 714,19	
COMPTE ANNEXE : LOGEMENTS SOCIAUX - PRESBYTERE						
Résultats reportés :				29,75		29,75
Opérations de l'exercice :						
TOTAUX :				29,75		29,75
Résultats de clôture :				29,75		29,75
Restes à réaliser :						
TOTAUX CUMULES				29,75		29,75
RESULTATS DEFINITIFS				29,75		29,75

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Mesdames MOURET Simone -LANCIEN Catherine - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain - SASSUS Lucien - MAYSTRE Yves - VERGE Didier - ASELMAYER Yves - SOUTRIC Pierre -

Pouvoir : GALCERA Valérie à VERGE Didier.

2015-16 Affectation de résultats

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Report à nouveau (report de l'excédent antérieur)	90 095,18
+ Résultat de l'exercice	61780,03
= Résultat de fonctionnement cumulé	151 875,21

Section d'investissement

Solde d'exécution porté sur la ligne budgétaire 001D	-42 544,07
Solde des restes à réaliser	- 1 623,52
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	-44 167,59

Le conseil municipal, décide des affectations suivantes :

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(déficit d'inv. + solde RAR en votant au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé), la somme de :	44 167,59
2) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne Budgétaire 002 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	107 707,62

COMPTE ANNEXE : SERVICE DES EAUX & ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Report à nouveau (report de l'excédent antérieur)	0,00
+ Résultat de l'exercice	+ 1 860,77
= Résultat de fonctionnement cumulé	+ 1 860,77

Section d'investissement

Solde d'exécution porté sur la ligne budgétaire 001R	+ 72 720,82
Solde des restes à réaliser	0
Besoin de financement total :	néant

Décide d'affecter au budget pour 2013, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(déficit d'inv. + solde RAR en votant au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé), la somme de :	néant
2) est affecté en dépenses de fonctionnement et porté sur la ligne Budgétaire 002 (résultat exploitation reporté)	1 860,77

COMPTE ANNEXE : LOGEMENTS SOCIAUX - PRESBYTERE

Section de fonctionnement

Report à nouveau (report de l'excédent antérieur)	29,75
+ Résultat de l'exercice	0
= Résultat de fonctionnement cumulé	29,75

Section d'investissement

Solde d'exécution porté sur la ligne budgétaire 001D	0
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement total :	0

Décide d'affecter au budget pour 2012, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(déficit d'inv. + solde RAR en votant au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé), la somme de :

2) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne Budgétaire 002 (Excédent de fonctionnement capitalisé)

29,75

COMPTE ANNEXE : LOTISSEMENT DE POUME

Monsieur le maire présente au conseil municipal la balance du budget annexe « Lotissement de Pome »

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
année 2014	9 301,64	9 301,64	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2014	6 828,74		
Résultat reporté	132 885,45		
Bilan 2014	139 714,19		-139 714,19

Le conseil municipal, constatant que dans l'attente de la vente des 3 lots restants, le compte administratif du budget annexe « *lotissement de Pome* », fait apparaître un déficit d'investissement de 139 714,19 €. Il décide à l'unanimité des membres de reporter ces résultats comme suit :

- 139 714,19 € en report de déficit à la section d'investissement

2015/17 - approbation des comptes de gestion

Budget principal - Comptes annexes : Eau et Assainissement - Presbytère - Lotissement de Pome

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015/18 - Financement de la Mission Locale

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier adressé par la communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost, l'informant des nouvelles modalités de financement de la Mission Locale.

Il précise que la communauté de communes souhaite que le coût de fonctionnement de l'antenne d'Argelès-Gazost, soit réparti entre les communes membres, soit un équivalent de 0.97€/habitant ; il conviendrait d'acter un transfert de compétence avec révision de l'attribution de compensation.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **Donne** un avis favorable à la demande de financement de la Mission Locale
- **Accepte** le transfert de la compétence « financement de la Mission Locale » avec révision de l'attribution de compensation

2015/19 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle que la précédente assemblée municipale avait procédé à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement en préalable à la réalisation d'une nouvelle station d'épuration et la réhabilitation de réseaux d'assainissement.

Il convient de procéder à la rédaction d'un cahier des charges en vue de lancer une consultation pour la construction de la future station d'épuration.

Il explique que la réalisation de ce programme pourra être réalisée par l'ADAC, service d'aide aux Collectivités créé par le Conseil Général, dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de valider la proposition pour une assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Général et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

2015/20 - Approbation du programme de travaux suite à la crue torrentielle du 26 au 28 février 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les intempéries du 26 au 28 février dernier ont affecté notre commune.

Les débordements des torrents ont généré des dégâts importants sur la voirie communale pour un coût approximatif hors taxes estimé à 55 294 €.

Des travaux ont du être réalisés dans l'urgence pour prévenir tout incident (*remise en état bassin de rétention, enlèvement d'embâcles, pompage, etc...*) et malgré cette démarche spontanée, les rues ont été complètement défoncées.

Il convient donc de solliciter une demande de subvention dans le cadre de la procédure « Fonds de Solidarité » en faveur des collectivités territoriales touchées par les catastrophes naturelles.

Il explique que le montage technique des dossiers est assuré par les services de l'Etat et qu'il convient d'autoriser le programme des travaux à réaliser.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le programme de travaux visant à restaurer à l'identique les biens endommagés à la suite des intempéries survenues sur la commune
- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé
- Sollicite l'aide financière exceptionnelle de l'Etat

2015-21- Questions diverses

Aménagement zone d'activités « Porte des Vallées »

Le cahier des charges en vue de lancer une consultation a été élaboré et finalisé.

Bâtiments aux normes d'accessibilité

Monsieur le Maire rapporte que les bâtiments « Salle des Fêtes et Mairie » sont conformes aux normes, mais il convient d'y rajouter les cimetières

Fibre optique

M. le Maire informe l'assemblée que la fibre optique (très haut débit) arrive à Argelès-Gazost, elle permettra de satisfaire la demande de bon nombre d'entreprises.

Feuille de clôture du conseil municipal du 24 mars 2015

2015/13 - Heures supplémentaires

2015/14 - Modification du tableau des effectifs- suppression d'emplois

2015/15 - Compte administratif 2014

2015/16 - Affectation de résultats

2015/17 - Approbation des comptes de gestion

2015/18 - Financement de la Mission Locale

2015/19 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une station d'épuration

2015/20 - Approbation du programme de travaux suite à la crue torrentielle du 26 au 28 février 2015

2015/21 - Questions diverses

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>SASSUS Lucien</i>	<i>GALCERA Valérie</i> <i>Donne pouvoir à VERGE</i> <i>Didier</i>
<i>VERGE Didier</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>	